FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DU HAUT-RHIN

Association chargée de l'indemnisation des dégâts causés par les sangliers aux cultures agricoles (Loi du 23 février 2005 art 175) 13 rue du Tivoli – 68100 MULHOUSE – Tél 03 89 31 82 65

DEMANDE D'ESTIMATION DE DEGATS DE SANGLIERS AUX CULTURES AGRICOLES

Renseignements sur le	déclarant :			
NOM DE L'AGRICULTEUR :		Prénom :		
Raison sociale : (EARI	L, GAEC, SCEA)			
Adresse : n° rue		Localité		
N° de téléphone impératif :		Code postal :		
Portable :				
Renseignements sur	la ou les cultures endommagée	2S:		
COMMUNE :				GIC n° :
Commune ou se trou	vent les dégâts, une seule par	formulaire)		
Nature de la culture	Localisation de la parcelle lieu-dit section et n° cadastral Ilot PAC	Superficie totale ha ares	Superficie endommagée haares	N° Lot de chasse communal Détenteur du droit de chasse (se renseigner en mairie)
		ha ares	ha ares	
		ha ares	ha ares	
		ha ares	ha ares	
		ha ares	ha ares	
		ha ares	ha ares	
		ha ares	ha ares	
		ha ares	ha ares	
	tentatives de fraudes feront l'ob r est tenu de montrer à l'estimat			<u>-</u>
	J'atteste sur l'honneur l'exact	itude des renseig	nements portés	ci-dessus.
Date :				
	Signature :			

DECLARATION A ENVOYER AU SIEGE DU FONDS DEPARTEMENTAL A MULHOUSE POUR UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE, VOUS POUVEZ NOUS TELECOPIER CETTE DECLARATION AU **03 89 44 25 31**

JOINDRE SVP IMPERATIVEMENT UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE S'IL S'AGIT DE VOTRE PREMIERE DECLARATION OU SI VOUS AVEZ CHANGE DE COMPTE BANCAIRE

Les demandes d'estimations incomplètes ne seront pas traitées.